

IV

OPINION DE LA PRESSE.

A travers les journaux.

Une assemblée des Régistrateurs de la Province de Québec, nous disent les journaux, a eu lieu le 24 mai dernier à Montréal. Voici le résultat des élections que l'on y fit :

PRÉSIDENT : M. L.-N. Carrier, régistrateur de Lévis ;
VICE-PRÉSIDENT : l'hon. Edouard Rémillard, régistrateur de Québec ; RÉGISSEUR : M. Louis Duhamel, régistrateur d'Ottawa ; TRÉSORIER : M. N.-M. LeCavalier, régistrateur de Jacques-Cartier ; SECRÉTAIRE : M. J.-C. Auger, régistrateur de Montréal-Est.

Si, en notre qualité de québécois, nous sommes en droit de nous féliciter de voir les premières charges confiées à deux des nôtres, d'un autre côté, nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer, de concert, nous le croyons, avec toute la Province, le plaisir et l'intérêt que nous prenons aux progrès toujours croissants de cette importante association.

Tout ce qui a pour objet de contribuer à l'unité et au perfectionnement de notre mode d'enregistrement ne peut nous laisser indifférents. Le public est trop intéressé dans la bonne administration des lois relatives à la conservation des droits réels pour ne pas voir d'un œil favorable tout effort tenté dans ce but.

Or, le perfectionnement de nos lois d'enregistrement, tel est le but de l'association des Régistrateurs. Elle mérite donc tout l'encouragement possible.

Nous avons eu l'occasion de parcourir le dernier de ses *Annuaire*s. Nous n'en saurions trop recommander la lecture aux hommes de loi. L'importance des questions qui y sont traitées avec talent, les nombreux points de droit obscurs qui y sont discutés et éclaircis, les idées nouvelles et pratiques qui y sont émises, et le rapport éloquent des travaux intelligents accomplis par l'association dans le courant de l'année, sont autant